

CONSERVATOIRE



n° 3 du 11 avril 2012
publié le 25 avril 2012

**Syndicat Mixte de Gestion
Conservatoire à Rayonnement Départemental
« Olivier Messiaen »**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »
17, rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS
Tél. 04.92.31.52.36.

ORDRE DU JOUR

Acte	Référence	Intitulé
		Approbation du procès-verbal du Comité syndical du PV du 22 février 2012
Délibération	01(11/04/12)	Déroulement de la rentrée scolaire 2012 – 2013 et droits d'inscription
Délibération	02(11/04/12)	Demande de subvention auprès du Conseil régional PACA
Délibération	03(11/04/12)	Modification de la programmation artistique 2011 – 2012
Délibération	04(11/04/12)	Tarif d'entrée pour le bal des Balkans
Délibération	05(11/04/12)	Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012
Délibération	06 (11/04/12)	Modification du tableau des cadres d'emplois administratifs

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mercredi 11 avril 2012 à 16 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 21 mars 2012, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées
Monsieur René MASSETTE, Conseiller Général

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint des services du Conseil général
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la Communauté de Communes Durance-Luberon-Verdon

Etaient absents excusés :

Madame Nadine VOLLAIRE, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon
Claude FIAERT, Conseiller général

Délibération n° 01 (11/04/12)

Objet : Déroulement de la rentrée scolaire 2012 -2013 — Droits d'inscription

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs —

Le Président présente le déroulement et les modalités de la prochaine rentrée scolaire 2012. Concernant les tarifs des droits d'inscription, trois possibilités sont soumises à l'avis des élus :

- tarifs identiques à l'année précédente
- une augmentation de 1,5 %
- une augmentation de 2.5 %

Il est également proposé pour les adultes bénéficiant d'un cours tous les 15 jours un abattement de 40 % sur le tarif du droit d'inscription.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** l'augmentation de 2,5 % des droits d'inscription pour la rentrée 2012 – 2013 et d'appliquer les tarifs selon le tableau joint en annexe ;
- **d'approuver** un abattement de 40 % pour les adultes bénéficiant d'un cours tous les 15 jours de la façon suivante : 40 % du montant pour une inscription/famille et 40 % de la première inscription pour une famille ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 11 avril 2012.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion

Félix MOROSO.

**Tarifs des droits d'inscription
Proposition d'augmentation de 2,5 %**

Collectivités adhérentes du département

Instruments, chant, danse, jazz	au-delà de 24 012 €			de 16 007 € à 24 011 €			de 12 806 € à 16 007 €			de 9 605 € à 12 805 €			moins de 9 605 €		
1 inscription/famille	257 €			225 €			182 €			140 €			107 €		
	86 €	86 €	85 €	75 €	75 €	75 €	61 €	61 €	60 €	47 €	47 €	46 €	36 €	36 €	35 €
2 inscriptions/famille	418 €			375 €			300 €			225 €			128 €		
	139 €	140 €	139 €	125 €	125 €	125 €	100 €	100 €	100 €	75 €	75 €	75 €	43 €	42 €	43 €
3 inscriptions/famille	503 €			450 €			365 €			268 €			161 €		
	168 €	168 €	167 €	150 €	150 €	150 €	122 €	122 €	121 €	89 €	90 €	89 €	54 €	54 €	53 €

Collectivités non adhérentes du département

Instruments, chant, danse, jazz	au-delà de 24 012 €			de 16 007 € à 24 011 €			de 12 806 € à 16 007 €			de 9 605 € à 12 805 €			moins de 9 605 €		
1 inscription/famille	386 €			337 €			273 €			212 €			161 €		
	129 €	129 €	128 €	112 €	113 €	112 €	91 €	91 €	91 €	71 €	71 €	70 €	54 €	54 €	53 €
2 inscriptions/famille	627 €			563 €			451 €			337 €			192 €		
	209 €	209 €	209 €	188 €	188 €	187 €	150 €	151 €	150 €	112 €	113 €	112 €	64 €	64 €	64 €
3 inscriptions/famille	755 €			675 €			547 €			404 €			243 €		
	252 €	252 €	251 €	225 €	225 €	225 €	182 €	183 €	182 €	135 €	135 €	134 €	81 €	81 €	81 €

Collectivités hors département

Instruments, chant, danse, jazz	au-delà de 24 012 €			de 16 007 € à 24 011 €			de 12 806 € à 16 007 €			de 9 605 € à 12 805 €			moins de 9 605 €		
1 inscription/famille	515 €			450 €			364 €			279 €			214 €		
	172 €	172 €	171 €	150 €	150 €	150 €	121 €	121 €	122 €	93 €	93 €	93 €	71 €	72 €	71 €
2 inscriptions/famille	836 €			750 €			601 €			450 €			256 €		
	279 €	279 €	278 €	250 €	250 €	250 €	200 €	200 €	201 €	150 €	150 €	150 €	85 €	86 €	85 €
3 inscriptions/famille	1 006 €			899 €			729 €			536 €			321 €		
	335 €	336 €	335 €	300 €	300 €	299 €	243 €	243 €	243 €	179 €	179 €	178 €	107 €	107 €	107 €

Cours d'ensembles

	Département			Hors département		
Ateliers de danse classique, adolescents et adultes Ateliers de danse jazz et traditionnelle Formation musicale Orchestres, petits ensembles ou musique de chambre Chœur ou ensembles vocaux Ateliers de musique d'ensemble - jazz ou musiques traditionnelles Atelier théâtre ou clown	161 €			210 €		
	54 €	54 €	53 €	70 €	70 €	70 €
Jardin, Eveil - danse et/ou musique	97 €			105 €		
	32 €	33 €	32 €	35 €	35 €	35 €
Eveil en parcours coordonné avec découverte instrumentale	128 €			158 €		
	43 €	43 €	42 €	53 €	53 €	52 €

Abattement de 40 % pour les adultes bénéficiant d'un cours tous les 15 jours

Délibération n° 02 (11/04/12)

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil régional PACA au titre du FRAIM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs —

Dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition d'Instruments de Musique, la Région propose une participation financière plafonnée à 50 000 euros avec un taux de prise en charge de 60 % maximum. Le montant prévisionnel d'acquisition d'instruments pour 2012 a été arrêté à 46 703,50 € TTC soit 40 348,45 € H.T. comme indiqué dans le tableau ci-joint.

Le Président propose de déposer une demande de subvention à hauteur de 28 022,10 € TTC soit 24 209,07 € H.T. auprès de la Région PACA pour l'acquisition des instruments de musique.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** la demande de subvention 28 022,10 € ttc SOIT 24 209,07 € H.T. auprès du Conseil régional PACA selon le plan de financement ci-dessous :

		Montant TTC	Montant HT
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	60 %	28 022,10	24 209,07
- Conseil général Alpes de Haute Provence	2,5 %	1 167,59	1 008,71
- Communauté Communes des 3 Vallées			
- Communauté Communes Luberon-Durance-Verdon			
- Autofinancement	37,5 %	17 513,81	15 130,67
Coût global de l'acquisition des instruments pour 2012		46 703,50	40 348,45

- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 11 avril 2012.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion

Félix MOROSO.

PREVISIONNEL D'ACQUISITION D'INSTRUMENTS POUR 2012

Détail	Quantité	Coût HT	Coût TTC
Flûte traverso	2	1 200,00	1 200,00 €
Flûte piccolo	1	480,77	575,00 €
Flûte en sol	1	1 103,68	1 320,00 €
Flûte basse	1	1 780,94	2 130,00 €
Clarinete en la Buffet-Crampon E13 ou RC	1	1 308,53	1 565,00 €
Trompnette	2	700,67	838,00 €
Hautbois initiation	2	802,68	960,00 €
Pianos numériques	3	1 164,71	4 179,00 €
Sièges piano	6	1 125,00	1 345,50 €
Clavecin	1	5 434,79	6 500,00 €
Petite batterie d'appoint	1	748,32	895,00 €
Accordéon Verde étude déclencheur	1	7 695,00	7 695,00 €
Accordéon éveil	1	2 360,00	2 360,00 €
Contrebasse 1/4	2	2 200,00	2 200,00 €
Contrebasse 1/2	1	1 280,00	1 280,00 €
Housses + archets contrebasses		1 380,00	1 380,00 €
amplificateur basse	1	1086,12	1 299,00 €
Jeux de cymbales	2	2 452,00	2 452,00 €
Basse Ibanez	1	911,37	1 090,00 €
Batterie	1	2 392,00	2 392,00 €
Amplificateur	1	734,95	1 868,00 €
Pupitres	40	1 180,00	1 180,00 €
TOTAL		40 348,45	46 703,50 €

Délibération n° 03 (11/04/12)

Objet : **Modification de la programmation artistique 2011 — 2012**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs —

Un concert des élèves de guitares doit se dérouler le samedi 12 mai 2012 à Notre Dame des Anges à LURS. Afin de pouvoir disposer de l'église, il est nécessaire de passer une convention avec le secteur paroissial de Lurs dont l'indemnité d'occupation du lieu est fixée à 80 euros.

Une représentation de l'opéra King Arthur est prévue à l'église Saint-Vincent et Domnin à Digne-les-Bains le mercredi 27 juin 2012 à 20 heures 30. Afin de pouvoir disposer de ce lieu, il est nécessaire de passer une convention avec l'archiprêtre de Bléone-Alpes de Haute Provence pour le règlement des frais d'entretien de l'église qui s'élèvent au prix forfaitaire de 50 euros. Ce montant sera pris sur l'enveloppe « accessoires, costumes, locations, autres » de 2 750 euros réservée à cet opéra dans la programmation artistique.

Le coût global de la programmation artistique s'élève à **41 687,50** euros comme indiqué dans le tableau joint en annexe.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver**
 - la convention de mise à disposition de l'église Notre Dame des Anges à Lurs avec le secteur paroissial de Lurs pour un montant de 80 euros correspondant à l'indemnité d'occupation ;
 - la convention de mise à disposition de l'église Saint-Vincent et Domnin à Digne-les-Bains avec l'archiprêtre Bléone – Alpes-de-Haute-Provence pour un montant de 50 euros correspondant l'indemnité d'occupation.

- **dit** que la dépense sera imputée au chapitre 011 – article 6132 « *locations immobilières* » du Budget Primitif 2012 ;

- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les conventions et tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 11 avril 2012.
Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

- Programmation artistique pour l'année 2011 – 2012 décidée le 11 avril 2012 -

Programmation	Dates	Lieu	Nature des dépenses	Coût estimatif
Stage danse trad.	6 septembre	Manosque	Cie Talon Pointe	565,00
Stages de jazz	Sur l'année	Manosque Digne-les-Bains	3 intervenants 18 interventions sur 9 mois	3 240,00
Rencontres de guitares	26 novembre	Manosque Jean le Bleu	enseignants	0
Master class jazz vocal	26 novembre	Digne-les-Bains René Char	Rémunération intervenante Défraiements pour 2 intervenants	425,00
Master class de chant et de basse continue	26 novembre		Rémunération de 2 intervenantes + défraiements	1 000,00
Croisement théâtre et danse contemporaine	16/11 et 14/12 26/11/2011	Manosque Digne-les-Bains	Rémunération d'une intervenante	300,00
Bal musiques et danses traditionnelles	3 décembre	Manosque	Bal : rémunération AKSAK Défraiements et repas Location salles Osco Manosco SACEM 200,00	7 600,00 400,00 1 150,00 200,00
Stage musiques et danses trad. AKSAK	15 – 16 octobre	Manosque Digne-les-Bains	Stage : rémunération AKSAK	
Projet King Arthur Concert et répétition	21 janvier 2012	Théâtre Sainte-Tulle	Rémunération d'une violoniste + défraiements	250,00
Croisement théâtre et danse contemporaine	11 – 12 février 2012	Antenne de Manosque	Rémunération d'un intervenant de « Temps danse and co »	427,50
Représentation OPUS	11 février	Manosque Eglise St-Sauveur	Prestation Repas Eglise Saint-Sauveur	4 000,00 200,00 100,00
Master class jazz	18 février	Digne-les-Bains René Char	Rémunération du trio jazz	800,00
Diffusion du Conte du roseau	Mars à juin	Digne-les-Bains	Rémunération de 2 intervenants Défraiements	1 000,00
Master class musique de chambre	9 mars	Week end musical Manosque	Rémunération des intervenants	1 500,00
Master class de flûte	10 mars	Manosque	Rémunération des intervenants	1 500,00
Rencontre vents chef	11 mars	Jean le Bleu	Rémunération intervenant	1 000,00
Master class blues	24 mars	Digne-les-Bains	Rémunération Keith B. Brown	800,00
Partenariat R. Char	25 mars	Digne-les-Bains René Char	Rémunération Malted Milk	800,00
Master class violon - Orchestre	21 avril	Digne-les-Bains	Rémunération intervenante Défraiements	500,00
King Arthur	17 mars	A définir	Stage de chant + défraiements Stage chant choral Défraiements Accessoires, costumes, location, Eglise des Sièyes à Digne 27 juin	500,00 500,00 500,00 2 700,00 50,00
Concert élèves guitare	12 mai	LURS	Location Notre Dame des Anges	80,00
Création Prejlocaj	Sur l'année		Rémunération Défraiements	4 000,00
Interventions en milieu scolaire	A définir	A définir	Rémunération musiciens Défraiements	4 000,00

			SACEM	
Master class clarinette	26-27-28 mai	Manosque	Rémunération Défraiements	1 100,00
Auditions Conservatoire			SACEM	500,00
TOTAL				41 687,50

Délibération n° 04 (11/04/12)

Objet : Tarifs des droits d'entrée pour le bal des Balkans 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° 08(17/11/10) du 17 novembre 2010 relative aux tarifs des manifestations organisées par le Conservatoire,

Exposé des motifs —

Le Président présente les modalités de la 3^{ème} édition du Bal des Balkans qui se déroulera à Manosque en décembre 2012 :

- une 1^{ère} partie sera réalisée par les élèves du Conservatoire
- une 2^{ème} partie concernera le bal ouvert au public avec intervention d'artistes professionnels

Les tarifs des « soirées à thème » ont été arrêtés par délibération du 17 novembre 2010, à savoir :

- plein tarif : 5 €
- tarif réduit (chômeurs, étudiants, mineurs, adultes inscrits au Conservatoire) : 2 €
- gratuit : élèves mineurs du Conservatoire et des écoles du réseau

Il est proposé un nouveau tarif différencié pour les éditions du Bal des Balkans concernant :

- 1 euro pour les familles des élèves du Conservatoire (parents, fratries, grands-parents).

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'accepter** d'intégrer un tarif différencié d'un euro pour les familles des élèves du Conservatoire (parents, fratries, grands-parents) pour les éditions du Bal des Balkans dans la tarification des soirées à thèmes décidée le 17 novembre 2010 ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 11 avril 2012.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion

Félix MOROSO.

Délibération n° 05 (11/04/12)

Objet : Recrutement en contrat à durée indéterminée et renouvellement de contrats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction publique,

Exposé des motifs —

Le Président présente les objectifs de cette loi qui vise à la résorption de la précarité dans la Fonction Publique et les incidences immédiates sur le fonctionnement du Conservatoire.

Concernant le passage en contrat à durée indéterminée, une enseignante de danse jazz possède l'ancienneté nécessaire à compter du 1^{er} mars 2012. Son temps de travail est de 20 heures. Un courrier lui a été adressé lui proposant la transformation de son contrat actuel en contrat à durée indéterminée.

Il expose également les modalités relatives au dispositif de la titularisation en précisant qu'il est facultatif pour les collectivités. Ce dispositif est mis en place pour quatre ans et prévoit la mise en place de mesures dérogatoires permettant la titularisation. Il précise les agents qui pourront en bénéficier. La loi prévoit l'organisation de voies spécifiques visant à valoriser l'expérience professionnelle. Les décrets à venir préciseront pour chaque cadre d'emplois, les modalités d'accès et les cadres d'emplois accessibles par les mesures dérogatoires.

Le Président propose le renouvellement de quatre contrats concernant des agents d'enseignement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** le dispositif de titularisation pour les agents pouvant en bénéficier ;
- **d'approuver** le passage en contrat à durée indéterminée de l'enseignante de danse à jazz recrutée à 20 heures à compter du 1^{er} mars 2012 si elle en exprime le souhait ;
- **d'approuver** le renouvellement des quatre contrats pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2012 pour les agents suivants :
 - Romain Moullé, accompagnateur de piano recruté sur un poste à 20 heures,
 - Pierre-Luc Landais, accompagnateur de piano recruté sur un poste à 15 heures
 - Marie-Alix THOURY, enseignante d'éveil, recrutée sur un poste à 20 heures
 - Gaëlle Vitureau, enseignante de flûte traversière, recrutée sur un poste à 15 heures
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 11 avril 2012.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° 06 (11/04/12)

Objet : Réorganisation du service support

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs —

Le Président présente le projet de réorganisation des missions au sein du service support du Conservatoire. Il informe les membres du Comité qu'une étude est en cours pour transférer la gestion de la paye et des carrières au Centre départemental de Gestion. Une fois finalisée, elle sera présentée pour avis en Comité Technique Paritaire et ensuite pour validation au prochain Comité syndical.

Cette réorganisation fait suite à la mutation d'un rédacteur en poste au service support à compter du 31 mai 2012. Son remplacement ne fera pas l'objet d'un recrutement extérieur.

Il est proposé d'augmenter à 28 heures le temps de travail de l'adjoint administratif de 2^{ème} classe, actuellement à 20 heures à compter du 1^{er} juin 2012.

Il est nécessaire de modifier le tableau des cadres d'emplois administratifs afin de créer ce poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 28 heures à compter du 1^{er} juin 2012.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** la modification du tableau des cadres d'emplois administratifs en créant un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 28 heures à compter du 1^{er} juin 2012 ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 11 avril 2012.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.